

## LE GOUVERNEMENT TIENDRA SES ENGAGEMENTS ENVERS LES FERMIERS

Le Gouvernement fédéral respectera tous les engagements pris ces derniers mois en vertu de la Loi de l'Office de stabilisation des prix agricoles afin de parer aux ennuis causés durant la période d'imposition de la surtaxe de 10 pour cent, par les États-Unis, a déclaré le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson. "Il m'a fait plaisir d'apprendre la suppression de la surtaxe, et j'espère que toute l'industrie agricole sera en état d'accroître considérablement ses exportations au fur et à mesure que notre position concurrentielle ira en progressant," d'ajouter le ministre.

L'abolition de la surtaxe signifie que les exportations canadiennes aux États-Unis reviennent aux taux des tarifs douaniers qui avaient cours avant le 14 août. "C'est là une excellente nouvelle pour les producteurs d'un grand nombre de denrées," a dit M. Olson.

"En outre, le changement des rapports entre devises devrait améliorer la position concurrentielle des exportations agricoles du Canada en Europe et au Japon.

"Nous prévoyons que le dollar du Canada va se maintenir à peu près au pair avec le dollar des États-Unis, ce qui signifiera une progression de notre situation concurrentielle dans les pays du Marché commun d'Europe et au Japon.

"Ce sont là des débouchés où la position concurrentielle de nos produits vis-à-vis de ceux des États-Unis ne changera guère," a rappelé le ministre.

Au cours des quelques derniers mois, le Gouvernement a présenté des programmes d'aide à l'abattage des poules, d'achat de chair de dindon, de soutien de prix des pommes de terre, de stimulation à la vente des pommes et de paiements d'appoint sur la récolte de bleuets.

"Nous ferons honneur à ces engagements," a conclu M. Olson.

## LE PROGRAMME D'IMPORTATIONS DE MACHINES

Les sociétés canadiennes ont importé des machines valant près de 380 millions de dollars sans payer de taxes d'importation en 1970, selon le rapport *Analyse du Programme des machines - Importations en 1970* distribué aux fabricants de machines canadiens par le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Cette analyse détaillée des importations est effectuée chaque année dans le cadre du Programme des machines du ministère, programme qui est entré en vigueur le 1er janvier 1968. Le rapport traite de 42 grandes catégories de machines et d'équipement qui ne sont pas disponibles par l'entremise de la production canadienne. Cet ensemble de renseignements peut fournir aux fabricants de machines canadiens l'occasion de diversifier leur production au Canada.

Près de 18,000 demandes de remise douanière sont adressées au ministère chaque année dans le cadre de ce Programme. On juge le bien-fondé de ces demandes en fonction des besoins des consommateurs de machines et des possibilités de plus de 900 fabricants canadiens de machines et d'équipement. De cette façon, le consommateur dispose de toute la gamme des machines canadiennes, et le producteur qui fabrique le produit demandé est assuré d'une protection douanière.

## PROGRAMME FÉDÉRAL DE DÉPOLLUTION

Le ministère de l'Environnement sera le premier parmi les ministères fédéraux à entreprendre l'élimination de la pollution causée par les installations fédérales au Canada.

Au cours du programme de nettoyage annoncé par M. Jack Davis, ministre de l'Environnement, le ministère dépensera environ \$2,208,000 pour éliminer, au cours des deux prochaines années, la pollution de l'eau et de l'air dont se rendent responsables trente-trois installations publiques, dans divers endroits du Canada.

Les objectifs du programme sont variables, allant de l'acquisition au coût de \$950,000 d'un équipement de filtration biologique des eaux usées de la pisciculture de la rivière Capilano, en Colombie-Britannique, à l'installation au prix de \$8,000 d'un incinérateur antipollution atmosphérique à la Station de recherches forestières de Candle Lake, en Saskatchewan.

Parmi les autres projets d'importance, on souligne l'aménagement d'un dispositif de \$200,000 pour le traitement des substances pouvant être dangereuses dans les déchets de laboratoire du nouvel Institut des eaux douces du ministère, à Winnipeg, et la construction au coût de \$100,000 d'un système de traitement secondaire des effluents de la Station biologique de Saint Andrews (Nouveau-Brunswick).

On a pris les dispositions nécessaires pour faire installer un équipement d'assainissement convenable sur deux grands bateaux du ministère, le *HUDSON* et le *WILLIAM J. STEWART*, dont les ports d'attache sont respectivement situés à Dartmouth (Nouvelle-Écosse) et à Victoria (Colombie-Britannique). Le dispositif traitera les effluents sanitaires, prévendra le déversement de déchets pétroliers, pourvoira à l'incinération sans pollution de certains déchets solides et au tassement de ceux dont l'évacuation doit s'effectuer à terre.

"C'est la première étape d'un programme de dépollution générale dans toutes les installations fédérales, a dit le ministre. Nous comptons faire atteindre à tous nos services déjà établis un haut niveau de salubrité. Tous les nouveaux aménagements, pour leur part, seront dès le début pourvus de dispositifs antipollution. En tant que ministre chargé de la protection de l'environnement canadien, nous devons donner l'exemple aux autres organismes."